

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	47
Votants par procuration	8
Absents	9
Total des votes	55

5. Institutions et vie politique  
5.1. Election

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 23 septembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel

**TITULAIRES PRÉSENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN, M. BAPTIST

**TITULAIRES EXCUSES** : M. DUMESNIL, M. LAMY, M. LEROUX, Mme LOUVEL, M. ROBILLOT

**TITULAIRES ABSENTS** : M. LETELLIER

**PROCURATIONS** : M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. LAMY à Mme DUONG, M. LEROUX à M. TIMON, Mme LOUVEL à M. VOSNIER, Mme DUVAL à M. DARMOIS, Mme HAKI à M. TIHY, M. ROBILLOT à Mme CACAUX, Mme BINET à M. DOUYERE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. PLATEL

### N° 96-2022 Election d'un premier Conseiller Communautaire membre du Bureau Exécutif

L'article L.5211-10 du CGCT dispose que le bureau communautaire (le Bureau Exécutif) est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Si le Président et les Vice-Présidents sont membres de droit du bureau communautaire, cette instance peut également être composée d'autres membres élus.

Le Bureau Exécutif étant composé, outre du Président et des Vice-Présidents, de 3 membres issus du Conseil Communautaire, il convient de procéder à l'élection de ces derniers.

En l'absence de dispositions légales particulières, les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que les Vice-Présidents, soit le scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il convient donc de désigner un premier membre qui siègera au Bureau Exécutif.

*Aussi, au regard de ce qui précède,*

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-6 et suivants, L5211-9, L5211-10, L2122-10 ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) validés par arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-30 du 28 juin 2021 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020, portant composition du Bureau Exécutif ;

**CONSIDERANT** l'élection du nouveau Président et des nouveaux Vice-Présidents de la CCPAVR ;

**CONSIDERANT** la possibilité laissée au Conseil Communautaire d'étendre le bureau à d'autres membres ;

**CONSIDERANT** la nouvelle composition du Bureau Communautaire fixant, outre le Président, à dix, le nombre de Vice-Présidents et à trois le nombre de membres du Bureau autres que les Vice-Présidents ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de pourvoir à la vacance des trois postes de Conseiller Communautaire appelés à siéger aux côtés du Président et des Vice-Présidents au sein du Bureau Exécutif ;

**CONSIDERANT** les différentes candidatures portées à la connaissance des membres du Conseil Communautaire;

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20220929-96-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Il est procédé au scrutin secret à la désignation du premier Conseiller Communautaire qui siégera au Bureau Exécutif,

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Carole DE ANDRES	45	Quarante-cinq

*Le Conseil Communautaire,  
Après avoir procédé au vote à bulletin secret,  
A l'unanimité,*

➤ **PREND acte des résultats suivants :**

Election du Conseiller Communautaire aux fonctions de membre du Bureau Exécutif

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés nuls	4
Nombre de votes blancs	6
Nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23

Ont obtenu

Mme Carole DE ANDRES	45 voix
----------------------	---------

➤ **DECIDE D'ÉLIRE** Madame Carole DE ANDRES, membre du Bureau Exécutif.

Pont-Audemer, le 29 septembre 2022  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

  
Francis COUREL



Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20220929-96-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Date de réception préfecture : 30/09/2022